

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Commission des affaires européennes

**Mercredi 7 novembre
2012
16h15**

III. Communication de M^{mes} Marie-Louise Fort et Axelle
Lemaire sur la réunion de la COSAC à Chypre les 15 et
16 octobre 2012..... 3



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Mercredi 7 novembre 2012

Présidence de M^{me} Danielle Auroi, Présidente de la Commission

Communication de M^{mes} Marie-Louise Fort et Axelle Lemaire sur la réunion de la COSAC à Chypre les 15 et 16 octobre 2012

M^{me} Marie Louise Fort. Je souhaite informer la commission de ma participation, conjointement avec notre collègue Axelle Lemaire, à la 48^e Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne (COSAC) qui s'est tenue à Chypre du 14 au 16 octobre, au lendemain de l'attribution à l'Union européenne du Prix Nobel de la paix. En effet dans une Europe secouée par la crise et sur fond de désunion entre certains Etats membres, ce prix est un encouragement à approfondir la construction européenne. Il était symbolique qu'il soit attribué sous présidence de Chypre, dernier pays de l'Union encore divisé et pour lequel, depuis l'échec du plan Annan en 2004, les perspectives de réunification sont plus qu'incertaines. En tout état de cause, tout règlement de la question chypriote passe par la Turquie. Pendant cette réunion de la COSAC, l'absence de ce pays, qui en tant que pays candidat aurait pu y participer, a été notée par les parlementaires.

Les grands thèmes à l'ordre du jour de cette COSAC - faire de plus d'Europe une réalité ; la sécurité de l'approvisionnement énergétique ; la stratégie Europe 2020 et la reprise économique après la crise financière et la gouvernance du marché unique - ont donné aux parlementaires nationaux l'occasion de s'exprimer très librement sur des questions fondamentales qui se posent à l'union européenne. Cette Conférence permet aux différentes délégations des parlements nationaux de s'exprimer dans un cadre éloigné de la technocratie. Dans cette période de crise, le dialogue entre parlements européens et les institutions européennes - Parlement européen et Commission - est fondamental pour renforcer la légitimité démocratique des décisions. J'ai été frappée de l'immense inquiétude mêlée de colère, dans les interventions de nos collègues de pays en grandes difficultés comme la Grèce. J'ai aussi noté que les députés anglais étaient de plus en plus eurosceptiques et attirés par le « grand large ».

Les débats ont notamment porté sur la défense du modèle social européen auquel on ne peut que souscrire. Mais ce pilier social n'aura de réalité que s'il s'appuie sur trois autres piliers : monétaire, économique et financier. De plus, la construction européenne passe par l'harmonisation des politiques nationales et par des réformes structurelles. C'est pourquoi la présentation du rapport du Président Van Rompuy sur l'union économique et monétaire lors du Conseil européen des 17 et 18 décembre prochain, revêt une importance capitale. La solution n'est évidemment pas une Europe à deux vitesses mais plutôt, comme l'a souligné notre collègue le sénateur Jean Bizet lors de cette réunion, une Europe par cercles concentriques.

M^{me} Axelle Lemaire. Je remercie ma collègue Marie Louise Fort d'avoir présenté le contexte géopolitique et l'ambiance de cette conférence. Je voudrais revenir sur les conclusions qu'elle a adoptées. La COSAC est importante dans la mesure où elle figure en

tant que telle dans le Traité . Elle est aussi la seule occasion de réunir des parlementaires nationaux, dans un contexte où se pose avec acuité la question de la place de nos parlements nationaux dans l'architecture européenne.

La Présidence chypriote a souligné la nécessité de renforcer la proximité avec les pays heurtés de plein fouet par la crise et d'accompagner, tant sur le plan démocratique qu'économique, les pays de la zone euro méditerranéenne qui ont connu les printemps arabes. J'ai également noté l'isolement croissant des Britanniques et aussi , de façon plus surprenante, des allemands sur certaines questions comme celle du modèle social.

La contribution de la COSAC a notamment développé trois points: de la parole à l'action : la réalisation de plus d'Europe ; le dialogue politique ; la stratégie Europe 2020.

Le thème « De la parole à l'action : la réalisation de plus d'Europe » peut sonner comme une formule un peu creuse mais sa lecture permet de constater la volonté partagée par tous les parlements nationaux de participer au contrôle démocratique, même si des divergences existent dans l'interprétation de l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Ce point de la contribution est ainsi rédigé : « La COSAC reconnaît la nécessité de compléter et de consolider l'actuelle Union économique et monétaire et apporte son soutien au renforcement de l'architecture de l'UEM afin d'éviter les crises dans un premier temps, et d'assurer leur gestion et leur résolution. Au vu des développements actuels au sein de l'Union européenne, la COSAC estime que l'approfondissement de l'UEM laisse présager une nouvelle phase du processus de l'intégration européenne. Les propositions de la Commission en vue de la création d'un mécanisme européen unique de contrôle, formant la base concrète d'une union bancaire, représentent un pas en avant dans la confrontation aux défis actuels de l'Eurozone. La COSAC est d'avis que le renforcement de l'architecture de l'UEM par une union bancaire et fiscale doit se faire dans le respect des principes de légitimité et de responsabilité démocratiques. La COSAC tient à souligner le rôle capital du Parlement européen et des parlements nationaux à cet égard ».

Si nous voulons soutenir la création de la Conférence budgétaire, conformément à la proposition de résolution adoptée par notre commission des affaires européennes, nous devons entamer un travail de pédagogie à l'égard des autres parlementaires.

S'agissant du point relatif à la stratégie 2020, la COSAC a affirmé « la nécessité d'un effort collectif pour s'attaquer à la crise économique et conduire l'Union vers le redressement économique et une croissance durable. La COSAC, par conséquent, souligne dans ce cadre le rôle capital de la Stratégie Europe 2020. La COSAC reconnaît l'importance des efforts de la Commission dans la promotion des mesures appropriées pour la relance de la croissance et de l'emploi et une meilleure gouvernance économique qui sont alignées sur les objectifs de la Stratégie Europe 2020. La COSAC souligne à cet égard que les Etats-membres doivent impérativement atteindre ces objectifs. La crise économique actuelle montre la nécessité d'établir des cibles nationales pour les secteurs défailants afin de pouvoir mesurer la performance de chaque secteur de façon plus précise et initier les actions correctives appropriées. A cet égard, la COSAC encourage les parlements nationaux à intensifier leurs efforts et à suivre attentivement l'exécution de la Stratégie Europe 2020, en particulier par l'examen de leurs programmes nationaux de réforme. ».

Dans ce débat, l'intervention de M^{me} Pervenche Berès, Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen, a reçu un assentiment quasiment général, du moins dans les manifestations exprimées. Elle s'est félicitée que le

président de la Commission européenne ait affirmé que le modèle social européen était un atout pour la compétitivité européenne. Elle a considéré que les objectifs de la Stratégie Europe 2020 restaient d'actualité en dépit de la crise et permettraient de moderniser ce modèle social européen. Elle a par ailleurs souligné que le pilier social devait être pris en compte dans les discussions sur l'avenir de l'Union économique et monétaire et a proposé de créer une garantie jeunesse, dans la mesure où le soutien à l'emploi des jeunes est la meilleure façon de financer les retraites et de garantir la compétitivité européenne. Elle a considéré comme positives la recapitalisation de la Banque européenne d'investissement, la réallocation des fonds structurels et l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, qu'elle a qualifié de socle pour une nouvelle ressource propre. M^{me} Berès a également jugé que la Troïka devrait inclure un membre de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le volet social a été au cœur des travaux de la COSAC. Dans l'établissement des priorités, cela témoigne d'un changement de paradigme.

Sur le point du dialogue politique, « La COSAC reconnaît l'importance du dialogue politique en tant qu'instrument de renforcement de la coopération entre les institutions européennes et les parlements nationaux. La COSAC est d'avis qu'en dépit des progrès importants accomplis, ce dialogue peut être développé davantage. Dans ce cadre, la COSAC se félicite de l'engagement ferme de la Commission à l'égard d'un renforcement plus poussé du dialogue politique avec les parlements nationaux, exprimé dans sa réponse à la contribution de la XLVII^e COSAC. La COSAC invite la Commission à renforcer sa coopération avec les parlements nationaux par la communication en temps utile de réponses plus développées, et à répondre ainsi à la demande d'un nombre de parlements. La COSAC se félicite de la suggestion de refléter plus clairement l'influence exercée par les opinions ou autres contributions des parlements nationaux sur le texte final des propositions repris dans les rapports annuels de la Commission sur les relations avec les parlements nationaux. Elle appelle la Commission à aussi intensifier la coopération au sujet des propositions qui ont suscité de un grand nombre d'avis motivés. La COSAC reconnaît l'utilité des contacts fréquents entre les parlements nationaux et la Commission au sujet de propositions spécifiques et remercie la Commission pour ses efforts à cet égard. Elle invite la Commission à rehausser le dialogue politique par une fréquence plus soutenue de visites aux parlements nationaux et par l'adoption d'une approche adaptée aux besoins de chaque parlement ou chambre. La COSAC attache une importance particulière aux discussions avec les commissaires européens au sein de ses réunions et appelle la Commission à continuer d'accorder une priorité à la participation aux réunions de la COSAC afin de poursuivre les discussions fructueuses engagées ».

Je voudrais indiquer que j'ai eu l'occasion de rencontrer récemment des parlementaires danois avec notre collègue Philip Cordery, dans le cadre de notre commission. Nos collègues danois ont émis le souhait de voir la Commission européenne se déplacer dans leur pays afin que puisse s'engager un dialogue entre le parlement national et les institutions européennes.

En conclusion, il apparaît que les parlements nationaux sont unanimement désireux de défendre leur place dans l'architecture européenne qui se dessine.

M. Jérôme Lambert. Votre compte-rendu est très intéressant et très complet. Vous souhaitez la mise en place rapide de la Conférence budgétaire des parlements nationaux. Je vous rappelle que la résolution adoptée sur ce point par notre Commission sera soumise au vote de l'Assemblée nationale le 27 novembre prochain, après les questions.

M. Jacques Myard. Je vous ai écoutées avec beaucoup d'intérêt. Je suis amené à vous poser une question : êtes-vous revenues frustrées ou pleines d'espoir ? Si vous êtes pleines d'espoir, vous serez sans doute frustrées la prochaine fois !

En réalité, comment ce contrôle démocratique que vous appelez de vos vœux et que j'estime illusoire, pourrait-il être organisé ? La seule façon de réconcilier les parlements nationaux avec la coopération, voire avec la construction européenne, est de supprimer le Parlement européen élu au suffrage universel et de donner aux parlementaires nationaux le pouvoir de décider de la coopération européenne.

Cet article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance conduit à monter une usine à gaz. La banque centrale européenne est indépendante et il est extrêmement difficile de trouver un plus petit dénominateur commun entre les Etats membres.

Vous avez évoqué la nécessité de renforcer l'Europe sociale. Il faudrait alors abroger la directive « Bolkestein » et toutes celles élaborées par la Commission et qui tirent vers le bas la législation du travail. Entre la réalité de ce qui est voté et adopté à Bruxelles et ce que vous venez d'exposer, il faut prendre en compte le principe de réalité.

M^{me} Marie-Louise Fort. Tout d'abord dialoguer est toujours bénéfique. Néanmoins, il est vrai que dans ce genre de conférences, les prises de parole sont nécessairement limitées et que ce sont souvent les mêmes qui s'expriment : d'abord les pays qui font face à de grosses difficultés comme l'Italie ou la Grèce et, ensuite, ceux qui ne sont pas sur la même ligne comme par exemple, les Allemands, qui sont intervenus nettement et à plusieurs reprises.

Je rejoins un peu le pessimisme de M. Myard en constatant que plus on est nombreux et plus il est difficile de faire émerger des solutions simples. Cependant je crois qu'il est nécessaire que la Commission européenne se rapproche du Parlement européen. De la même façon, le Parlement européen ne peut pas fonctionner sans que les parlements nationaux y soient associés. L'existence de notre commission permet ainsi d'exercer une influence.

M^{me} Axelle Lemaire. On dit qu'un pessimiste est un optimiste qui a de l'expérience. Comme je n'en ai peut-être pas assez, je reste optimiste et je crois fondamentalement que faire de la politique implique d'être à la fois et en même temps plein d'espoir et frustré.

Nous n'avons pas naturellement évoqué, au cours de cette réunion, la technicité de l'article 13 du TSCG. Mais il est important de constater, et c'est un point de consensus, une base nécessaire, que la totalité des parlements nationaux considèrent qu'ils ont un rôle à jouer dans les futurs mécanismes de contrôle budgétaire des Etats et qu'ils veulent le définir par rapport aux institutions communautaires.

Au-delà, je rappelle que la Commission européenne reste très majoritairement orientée vers le conservatisme et qu'elle est sujette, depuis une dizaine d'années, à des dérives néolibérales, ce que constatent aussi des commissaires de droite comme, par exemple, M. Michel Barnier. Si on veut changer la donne en Europe, il faut d'abord modifier son orientation politique. Les prochaines élections européennes peuvent en être l'occasion.

A ce sujet, le Conseil européen envisagerait de modifier la date des élections européennes pour essayer d'améliorer le taux de participation. Il y a la conscience très claire de l'existence d'enjeux politiques nécessitant une repolitisation qui pourrait avoir lieu justement lors de ces élections. La Commission européenne souhaite en outre que les partis politiques européens soient dotés d'une personnalité juridique.

M. Gilles Savary. Je souhaite attirer l'attention sur deux points.

Tout d'abord, demain se réunira le groupe de travail mixte entre les commissions du développement durable et des affaires européennes sur le projet de directive ferroviaire qui est très importante.

Je désire ensuite évoquer les problèmes posés par la directive « détachement du travailleur » qui a des impacts très importants en matière de dérégulation sociale.

En effet, contrairement à ce qu'on en a dit, la directive « Bolkestein, modifiée Gebhardt » a imposé le principe de l'application du droit du pays d'accueil en matière de prestation de services. Or, la directive « détachement » qui fait l'objet d'accords bilatéraux avec des pays non européens est l'objet, à l'intérieur de l'Union, de détournements tels, que cela a entraîné des suicides de chefs d'entreprise, notamment en Bretagne et dans le Sud-Ouest. Il y a en effet la création de véritables entreprises de traite qui font entrer en France des cars entiers de travailleurs bulgares ou roumains. Ces derniers sont extrêmement peu payés, les charges sociales étant celles appliquées dans les pays d'origine de ces travailleurs. Ceux-ci quittent le territoire national juste avant l'expiration du délai de trois mois qui permettrait l'application des règles du détachement. Cette façon de faire se généralise massivement, par exemple dans la sous-traitance industrielle allemande.

Cette situation ne peut pas durer. Il s'agit d'un véritable détournement de la directive « détachement ». Il est question de la modifier depuis des mois mais jusqu'à présent il n'y a eu aucun résultat. Il faut absolument intervenir et il serait bien que cela soit notre Assemblée qui en prenne l'initiative. Nous avons là un sujet concret concernant l'Europe sociale.

M. Jérôme Lambert. On peut en effet étudier cette question dans le cadre de notre commission, qui pourrait aboutir au vote d'une résolution.

M. Jacques Myard. Je suis d'autant plus d'accord avec mes collègues que j'avais déjà dénoncé cette situation. L'Inspection du travail est complètement désarmée devant des papiers rédigés en langue étrangère. Mais je signale que ces prestations de service peuvent aller au-delà du délai de trois mois, un arrêt de la Cour ayant permis de l'allonger jusqu'à deux ans.

C'est une affaire très grave. La solution serait de décider que dès lors que l'on entre sur le territoire français, il est d'ordre public de rémunérer les salariés selon les barèmes des conventions collectives en vigueur, de payer les allocations au taux français et de verser les cotisations à des caisses françaises. Cette situation est source de concurrence complètement déloyale et un problème social majeur. Il s'agit d'un véritable problème qui n'a pas été vu au moment de l'adoption de la directive « Bolkestein modifiée ».